

**Département
de Maine-et-Loire**

Procès verbal

COMMUNE

Du 30 juin 2017

du

Coudray-Macouard

L'an deux mil dix sept 30 juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

Etaient présents : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, LEROY François, THOREAU Marie, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, ALLARD Yves et CANTEAU Denis

Absents : COLONNIER Jacky

Jacky Colonnier a donné pouvoir à Alain Bouet

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Marie Thoreau ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2017

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

1- ELECTIONS SENATORIALES

Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Bureau de vote constitué par : François Leroy, Alain Bouet, Natacha Clergeau et Denis Canteau

Secrétaire : Marie Thoreau

Elections pour les élus délégués titulaires

Candidats : JUIN Gilles, ALLARD Yves et CANTEAU Denis

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Sont élus délégués titulaires : JUIN Gilles (11 voix), ALLARD Yves (10 voix) et CANTEAU Denis (11 voix)

Elections pour les élus délégués suppléants

Candidats : AUVINET Françoise, LEROY François, SCHOTT Laurence, HERGUE Eric

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés : 11

Sont élus délégués Suppléants : HERGUE Eric (10 voix), SCHOTT Laurence (10 voix) et AUVINET Françoise (9 voix)

LEROY François a recueilli 4 voix et n'est pas élu

Le Procès Verbal des élections sera rédigé et transmis au représentant de l'Etat

2- TABLEAU DES EFFECTIFS au 01.06.2017

Suite aux avancements de grade par ancienneté, il convient de modifier le tableau des effectifs :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe au nombre de 1
- Adjoint technique principal 1^{er} classe au nombre de 2

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE à l'unanimité le tableau des effectifs

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière administrative		
Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2
Filière technique		
Adjoint technique	Adjoint technique	3
	Agent de Maîtrise	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	2
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	2
Filière sociale		
Agent social	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1
	Agent social	1
	Agent social en CDD	1
	Agent territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	1

3- Devis Bornages rue du clos Mayaud et Rue de la Gadeloire

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présents les devis des cabinets géomètres Branly et Onillon pour les bornages des terrains Rue du Clos Mayaud et Rue de la Gadeloire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le devis du cabinet BRANLY pour la somme :

900 euros TTC pour la rue du clos Mayaud

720 euros TTC pour la rue de la Gadeloire

4- SUBVENTION ANNUELLE AFRIEJ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1, Madame le Maire demande vu Conseil Municipal de voter la subvention annuelle de l'AFRIEJ :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2016	SUBVENTION 2017
AFRIEJ	1600	1600

Après discussion et délibération, à l'unanimité :

VALIDE la subvention annuelle pour l'AFRIEJ à un montant de 1600 €

5- DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

La Subvention AFRIEJ de 1600 euros à passer sur l'article 6574 'Subvention de fonctionnement aux associations' a été oublié au vote du budget primitif 2017. Nous ajusterons les chiffres en fin d'année si nécessaire au chapitre 65 et l'opération fera l'objet d'une délibération pour décision modificative

6- RENOUELEMENT CONVENTION DE DECOUVERT CREDIT AGRICOLE

. Madame le maire informe le conseil municipal que la convention de découvert arrive à échéance le 21/09/2016.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour le renouvellement de la ligne de crédit et des conditions générales des prêts,

Après discussion et délibération, le conseil municipal vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement de l'ouverture de crédit dans la limite de 300 000 €, aux conditions suivantes :

DUREE : 12 mois

TAUX VARIABLE : Euribor 3 mois moyenné (index variable) de mai 2017 (-0.329%) + 1.70 % soit à ce jour 1.371 %

PRELEVEMENT DES INTERETS : Trimestrielle et à terme échu par le principe du débit d'office

COMMISSION D'ENGAGEMENT : 0.70 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

FRAIS DE DOSSIER : Néant

DEBLOCAGE DE FONDS : Par le principe du crédit d'office

CALCUL DES INTERETS : sur 365 jours

PREND l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque années en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

PREND l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

CONFERE toutes délégations utiles à Madame AUVINET Françoise, en qualité de maire de la commune du Coudray-Macouard pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

7- Ecole – Transport scolaire et repas du mercredi midi

Pour information, le service cantine du mercredi midi est supprimé vue le peu de fréquentation sur la fin d'année scolaire.

La tournée de ramassage des enfants sera modifiée le mercredi midi : le car prendra les enfants du Coudray en premier sur sa tournée.

QUESTIONS DIVERSES

a/ Plan de Désherbage communal

Madame le Maire présente à son conseil municipal le plan de désherbage mis en place sur la commune.

Ce plan de désherbage sera utile suite au projet d'achat d'un désherbeur à eau chaude.

Afin d'obtenir les subventions liées à l'achat de ce matériel, il convient d'élaborer et de valider un plan de désherbage.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le plan de désherbage communal.

ANNEXE le plan à la dite délibération

b/ Projet Mini crèche

Mme le Maire présente un projet de construction et d'installation d'une micro crèche (10 enfants au maximum en même temps avec un adulte pour 3 enfants) sur la commune du Coudray Macouard.

c/ Devis Travaux Parking

Un dossier de demande de subvention (à hauteur de 30 %) sera à transmettre à l'agglomération avant le 01/09/17 mais un 2eme devis en complément de TPPL est indispensable (l'entreprise Colas doit se déplacer)

d/ Accessibilité

Bien que le dossier du Coudray soit éligible, on ne pourra pas bénéficier des subventions 'contrat de ruralité' à hauteur de 40 %. Il faudra donc présenter le dossier auprès de l'Agglo (mais subvention moindre : 30 %).

A 22h35, les sujets étant épuisés, Mme Françoise AUVINET, lève la séance.